**MARCHE DE SERVICES ET FOURNITURES COURANTES**
**– AO n° 2022/001 –**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Personne publique / Pouvoir adjudicateur :

Groupement des établissements en gestion directe de l'AEFE de Rabat – Kenitra
Lycée Descartes
B.P. 768, Place Jean Courtin, Agdal 10106 Rabat - Maroc

**Objet de la consultation :**

---

**PRESTATIONS DE SURVEILLANCE, DE GARDIENNAGE ET DE SECURITE DES ETABLISSEMENTS DU GROUPEMENT**

**– AO n° 2022/001 –**

---

Identification du signataire :
L'Ordonnateur du Groupement des établissements en gestion directe de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger à Rabat - Kenitra, Mme Najat DELPEYRAT

Identification du comptable assignataire :
L'Agent Comptable du Groupement des établissements en gestion directe de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger à Rabat - Kenitra, Mme Marie-José BOURGEOIS

**DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES** :

**Lundi 7 février 2022 A 12H00**

**SOMMAIRE**

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION ..... 3

ARTICLE 2 : ETENDUE DE LA CONSULTATION ..... 4

ARTICLE 3 : VISITE DES LIEUX ..... 4

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION ..... 5

ARTICLE 5 : SOUS-TRAITANCE ..... 5

ARTICLE 6 : VARIANTES ET TRANCHES ..... 5

ARTICLE 7 : DUREE ET DELAIS D'EXECUTION DU MARCHE ..... 5

ARTICLE 8 : OBTENTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION ..... 6

ARTICLE 9 : REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ..... 6

ARTICLE 10 : CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ..... 7

ARTICLE 11 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ..... 8

ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ..... 9

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet **l'exécution des prestations de surveillance, de gardiennage et de sécurité** des établissements du groupement des établissements en gestion directe de l'AEFE de Rabat – Kenitra :

- Lycée Descartes, place Jean Courtin, quartier Agdal, B.P. 768, 10106 Rabat ;
- Collège Saint-Exupéry, rue Al Maârif, quartier Aviation, B.P. 5216, 10105 Rabat ;
- Groupe Scolaire Unifié Honoré de Balzac, rue Youssef Ben Tachfine, B.P. 1244, 14000 Kenitra ;
- Ecole Paul Cézanne, place Jean Courtin, quartier Agdal, 10080 Rabat ;
- Ecole André Chénier, 32 boulevard Lyazidi, quartier Hassan, 10000 Rabat ;
- Ecole Albert Camus, 17 avenue de Fès, quartier Hassan, 10020 Rabat ;
- Ecole Pierre De Ronsard, rue Lumumba, centre-ville, 10000 Rabat.

Il s'agit d'un marché ordinaire mono-attributaire.

Les prestations définies au CC ne sont divisées ni en tranches ni en lots.

L'exécution du marché est soumise aux conditions techniques décrites dans le Cahier des Charges (CC) définissant le détail de l'ensemble des prestations à réaliser.

*Classification CPV pertinente (liste non exhaustive) :*

- *29851300-2 - Matériel de sécurité*
- *29852100-7 - Équipement de sécurité*
- *36930000-9 - Dispositifs de sécurité*
- *36931000-6 - Accessoires de sécurité*
- *45233292-2 - Installation de dispositifs de sécurité*
- *74141700-6 - Services de conseil en matière de sécurité*
- *74610000-8 - Services de sécurité*
- *74613000-9 - Services de gardiennage*
- *74614000-6 - Services de surveillance*
- *74320000-8 - Services de surveillance et de contrôle*

Le marché se décompose en deux parties :

- **Les prestations récurrentes de surveillance, gardiennage et sécurité, à prix forfaitaire**, qui correspondent aux prestations réalisées par fréquence, sites et zones d'intervention, chiffrées au Bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (BDPGF);

- **Les prestations à la demande, à prix unitaires**, qui correspondent aux prestations supplémentaires ou exceptionnelles (la nécessité de renforcer la surveillance d'un site, etc.). Les prestations à la demande sont chiffrées dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

La notification du marché, et sa reconduction expresse, emporteront conclusion des prestations forfaitaires, qui constitueront le montant minimum du marché.

Les prestations à la demande s'exécuteront au moyen de bons de commande émis au fur et à mesure des besoins, et établis à partir des prix figurant au bordereau des prix unitaires (BPU).

## ARTICLE 2 : ETENDUE DE LA CONSULTATION

Les candidats peuvent présenter leur candidature, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

La candidature sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement aux attributaires du marché.

Dans le cas où le candidat ferait une candidature sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire, les pièces administratives et techniques décrites ci-dessous concernant chaque membre du groupement devront être fournies. En outre, la lettre de candidature dûment complétée et signée sera jointe lorsque le mandataire sera habilité par les membres du groupement à signer l'acte d'engagement.

Une même personne physique ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

## ARTICLE 3 : VISITE DES LIEUX

**La visite des sites est obligatoire. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la non-visite des lieux sera éliminatoire.**

Elles sont organisées aux dates suivantes :

| ETABLISSEMENTS | DATE DES VISITES | HORAIRES |
|---|---|---|
| 1. GSU Honoré de Balzac *(matin)*<br>2. Ecole André Chénier *(matin)*<br>3. Ecole Albert Camus *(après-midi)*<br>4. Ecole Pierre de Ronsard *(après-midi)* | **Lundi 24/01/2022** | 08H30<br>(GSU Honoré de Balzac) |
| 1. Collège Saint-Exupéry *(matin)*<br>2. Ecole Paul Cézanne *(matin)*<br>3. Lycée Descartes *(après-midi)* | **Mardi 25/01/2022** | 08H30<br>(Collège Saint-Exupéry) |

**Aucune autre date de visite ne sera organisée.**

**Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte des établissements du groupement AEFE de Rabat – Kenitra**.

## ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

| | |
|---|---|
| 1er document | Règlement de la Consultation (RC) |
| 2e document | Acte d'Engagement (AE) |
| 3e document | Cahier des Charges (CC) |
| 4e document | Bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (BDPGF) |
| 5e document | Bordereau des Prix Unitaires (BPU) |
| 6e document | Mémoire technique |
| 7e document | Planning des visites |
| 8e document | Attestation de visite des sites |

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date fixée pour la remise des candidatures était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

**AVERTISSEMENT** : Les soumissionnaires se doivent de signaler au pouvoir adjudicateur toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu'ils pourraient déceler dans un des documents précités ou entre deux documents constituant le dossier de consultation.

En cas de litige dans le courant du déroulement de la prestation, lié à une différence d'interprétation des documents contractuels, il est bien entendu que c'est l'interprétation du pouvoir adjudicateur qui fera foi.

## ARTICLE 5 : SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance n'est pas autorisée pour ce marché.

## ARTICLE 6 : VARIANTES ET TRANCHES

Les candidats doivent présenter une candidature conforme au dossier de consultation.

## ARTICLE 7 : DUREE ET DELAIS D'EXECUTION DU MARCHE

Le présent marché est conclu pour une durée de deux (2) ans à compter du **01/03/2022** ou à défaut à sa date de notification si celle-ci est postérieure au 1er mars 2022.

Il sera ensuite reconductible expressément une (1) fois pour une période de deux (2) ans. La durée maximum du marché est donc de quatre (4) ans, reconduction comprise.

Chaque reconduction prendra la forme d'une décision expresse de la part de la personne responsable du marché (courrier avec accusé de réception) et interviendra dans un délai d'un (1) mois avant l'échéance de chaque renouvellement. Les titulaires du marché ne peuvent refuser sa reconduction.

Les prestations à la demande, faisant l'objet d'un bon de commande, devront être exécutées dans le(s) délai(s) indiqués dans le bon de commande.

## ARTICLE 8 : OBTENTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

**Les candidats sont invités à télécharger les documents du dossier de consultation sur le site Internet du Lycée Descartes (www.lycee-descartes.ac.ma) / Rubrique Service / Appels d'Offres.**

Le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de repousser la date de remise des candidatures au plus tard cinq (5) jours avant la date initialement fixée pour cette remise des candidatures.

## ARTICLE 9 : REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures devront être remises par **voie électronique** (sg@lycee-descartes.ma ; sga@lycee-descartes.ma ; gestion1@lycee-descartes.ma et gestion2@lycee-descartes.ma) et **sous forme papier** auprès de Mme EL BAHI (bureau au Lycée Descartes).

Cette candidature papier devra parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures. Elle devra être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « **Consultation pour MAPA – PRESTATIONS DE SURVEILLANCE, DE GARDIENNAGE ET DE SECURITE DES ETABLISSEMENTS DU GROUPEMENT - COPIE DE SAUVEGARDE** » et la mention « **NE PAS OUVRIR** ».

Les candidatures seront de préférence entièrement rédigées en langue française. Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction assermentée en français.

Tous les documents du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) devront **être paraphés et signés.** Les documents paraphés et signés devront donc être scannés dans l'offre remise par voie électronique.

Elles devront respecter la charte de nommage suivante :

Année+mois+jour – Intitulé du document
***Par exemple :*** 20220304 – AE

Les intitulés de document des pièces contenues dans le DCE ne devront pas être modifiés.

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- les formats des fichiers envoyés ne pourront être que : .doc / .rtf / .pdf / .xls ;
- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse ;
- tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à la charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

## ARTICLE 10 : CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

### LES DOCUMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE ET A L'OFFRE :

**1) Les documents du dossier de consultation**

L'ensemble des documents du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :

- Règlement de la Consultation (RC),
- Acte d'Engagement (AE),
- Cahiers des Charges (CC),
- Bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (BDPGF),
- Bordereaux des Prix Unitaires (BPU),
- Mémoire technique,
- Planning des visites,
- Attestation de visite des sites,

Tous ces documents devront être complétés, paraphés et signés.

**2) Présentation des candidatures**

Une **lettre de candidature** signée de présentation de la société et de son intention de soumissionner, ainsi que **l'habilitation de la personne ayant pouvoir d'engager la société** et une **attestation sur l'honneur** prouvant qu'il n'est sous le coup d'aucune interdiction d'exercer.

**3) Autorisation de soumissionner :**

*Ces documents du 2) sont exigibles au seul candidat attributaire, toutefois il est recommandé de les produire dès le début de la consultation.*

- Une attestation de pouvoir pour le signataire ;
- Les certificats sociaux et fiscaux (attestation de régularité sociale ou certificat social), datés, signés ou certifiés conformes à l'original s'il s'agit de copies ;
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés. Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés ;

**4) Aptitude à exercer l'activité professionnelle :**

- Inscription au registre professionnel (Registre du Commerce et des Sociétés, autoentrepreneur).

**5) Capacité Economique et financière :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création

de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

- Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
- Bilans ou extraits de bilan, le cas échéant, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- Attestation d'assurance prouvant le niveau approprié d'assurance des risques professionnels

**6) <u>Capacités techniques et professionnelles:</u>**

1. Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront également pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

2. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

3. Le mémoire technique du candidat. Il a pour objet d'apprécier la valeur technique de la candidature de l'entreprise au moyen d'un questionnaire. Le **<u>cadre joint au DCE est à utiliser impérativement, sous peine d'irrégularité de l'offre</u> ;**

4. L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ;

5. Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;

6. Les agréments des fabricants.

## ARTICLE 11 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature et d'offre dans un délai approprié et identique pour tous.

**EXAMEN CANDIDATURE ET OFFRE:**

La Personne Publique procédera à la vérification de la production des documents justificatifs relatifs aux conditions de participation, avec notamment :

- La justification d'un niveau de capacité minimal proportionné à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution (capacité économique et financière) : le candidat doit justifier d'un niveau approprié d'assurance des risques professionnels pour l'exécution du présent marché, et d'un chiffre d'affaire permettant l'exécution du présent marché.

- Les capacités techniques et professionnelles, par, notamment, la qualification professionnelle, l'expérience, les moyens humains et matériels pour l'exécution du marché.

Les offres devront être conformes aux prescriptions du cahier des charges. Elles seront jugées à partir des critères suivants :

1. **Le prix : 60%**. Il sera apprécié en fonction du BDPGF et des BPU.

2. **La valeur technique : 40%**, appréciée en fonction des dispositions décrites par le candidat dans le mémoire technique.

Les candidats dont l'examen du dossier aura fait apparaitre des manquements importants au regard des exigences définies dans le cahier des charges seront écartés.

## ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser à:

**Mme Ghizlane EL BAHI**
**gestion2@lycee-descartes.ma**

**Mme Majda EL AOUNI**
**gestion1@lycee-descartes.ma**

**M. Youssef MANSOURI**
**sga@lycee-descartes.ma**

**Mme Laetitia GIOAN**
**sg@lycee-descartes.ma**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation pour motif d'intérêt général.